

Lettre ouverte au Premier Ministre

Le 2 juin 2016

Monsieur le Premier Ministre,

Le syndicat national Solidaires Finances Publiques, première organisation syndicale de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), souhaite vous interpeller par la présente sur la situation de la DGFIP.

Issue de la fusion en 2008 entre la Direction générale des impôts et la Direction générale de la comptabilité publique, notre administration connaît de longue date une hausse constante de la charge de travail.

A titre d'exemple,

- le nombre de contribuables renseignés durant la campagne déclarative est passé de 3,2 millions en 2002 à plus de 6,3 millions en 2014,
- le nombre de dossier à l'impôt sur le revenu est passé de 33,4 millions en 2002 à 37,1 millions en 2014,
- le nombre de courriels a explosé, passant à plus de 5,9 millions en 2014,
- le nombre d'entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés est passé de 1,12 million en 2002 à près de 2 millions en 2014 et celui d'entreprises soumises à la TVA est passé dans le même temps de 3,48 millions à 5,3 millions,
- le nombre d'avis de taxe d'habitation est passé de 23,9 millions en 2002 à 29,1 millions en 2014 tandis que celui des avis de taxe foncière est passé dans le même temps de 26,2 à 30,7 millions,
- le nombre de recours gracieux et contentieux est passé de 3,4 millions en 2002 à 4,4 millions en 2014,
- etc.

La liste n'est malheureusement pas exhaustive, tant les exemples sont nombreux. A cette hausse de la charge globale de travail s'ajoute également une complexité croissante due à l'évolution ; de la législation fiscale, de la fraude fiscale ou encore des process de travail. Cette tendance, profonde et durable, ne s'est jamais démentie, elle va perdurer. Au surplus, elle a accompagné la montée en puissance de l'utilisation des technologies du numérique, preuve s'il en est que celles-ci, dont l'utilité n'est évidemment pas remise en cause, ne peuvent être valablement invoquées pour justifier des gains de productivité se transformant en suppressions d'emplois...

Or, dans le même temps, la DGFIP a vu ses moyens et sa capacité d'action largement affaiblis : depuis 2002, 35 000 emplois ont été supprimés, plus de 1500 trésoreries de proximité ont été rayées de la carte, les restructurations s'enchaînent et les moyens budgétaires baissent. Dans les services déconcentrés, il arrive désormais fréquemment que certaines dépenses soient reportées (des loyers payés aux propriétaires d'immeubles occupés par les services sont parfois reportés de plusieurs mois par exemple) ou annulées (le manque d'imprimantes en est un exemple parmi beaucoup d'autres).

Les agents des finances publiques ont très régulièrement exprimé leur mécontentement et leurs attentes. Au fond, leur demande est simple : ils veulent travailler efficacement et dans de bonnes conditions. A la DGFIP, le niveau de la mobilisation des agents est d'ailleurs constamment

supérieur, et de loin, aux autres secteurs de la fonction publique. Mais malgré des besoins évidents et une forte attente des agents, ceux-ci se sentent oubliés et négligés par les pouvoirs publics dans leur ensemble, qu'il s'agisse de leurs conditions de vie au travail, de l'exercice des missions ou de leur reconnaissance financière. La situation est intenable, pour les agents mais aussi, plus largement, pour le service public.

Le gouvernement déclare régulièrement qu'il entend assurer un service de qualité, combattre sans relâche la fraude fiscale, il engage par ailleurs des réformes lourdes qui concernent directement la DGFIP. En effet, dans la période, plusieurs chantiers d'ampleur sont engagés. Il en va ainsi du prélèvement à la source, de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels applicable en 2017 (la même opération se profilant à terme pour les particuliers) et de la mise en place de l'échange automatique d'informations en matière de contrôle fiscal international.

Ces chantiers auront un impact évident sur les relations avec les usagers et les contribuables, sur les finances publiques de l'État et des collectivités locales et, au-delà, sur le regard que porteront les citoyens sur les finances publiques et l'État, et ce dans un contexte où le consentement à l'impôt, pilier de la vie en démocratie, s'affaiblit dangereusement.

Monsieur le Premier Ministre, faute d'un renforcement rapide, effectif et durable des moyens humains et budgétaires de la DGFIP, de telles évolutions, ajoutées à celles déjà engagées, sont d'ores et déjà hypothéquées.

Notre organisation syndicale, pleinement engagée au plan local et national pour la défense du service public fiscal, financier et foncier, vous demande donc de prendre en compte la situation de la DGFIP et l'évolution de ses missions dans les mesures qui seront prises dans la loi de finances 2017.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



Vincent Drezet
Secrétaire général du syndicat national Solidaires Finances Publiques